

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 — — 13 —  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements *demandés, acceptés ou continués*, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service des trains de voyageurs).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin.  
6 — 45 — —  
9 — 02 — —  
1 — 33 — — soir,  
— — — —  
7 — 22 — —

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin.  
8 — 20 — —  
— — — —  
12 — 38 — —  
4 — 44 — — soir,  
10 — 30 — —  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à h. s.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, Libraires.

## DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Versailles, 25 mars, 10 h. m.

*Chef du pouvoir exécutif à Préfets et Sous-Préfets.*

L'ordre se maintient dans la presque totalité de la France. Il se rétablit à Lyon. Il a été troublé à Marseille, mais pas d'une manière inquiétante.

À Paris, le parti de l'ordre contient celui du désordre et lui tient tête. Il y a un certain retour de calme dû à l'intervention des maires.

À Versailles, l'armée, largement pourvue de tout ce qui lui est nécessaire, s'augmente considérablement. Une nombreuse cavalerie est arrivée hier. Tous les chefs rentrés de l'armée continuent d'accourir pour offrir leur épée.

L'Assemblée siège tous les jours et reste unie au gouvernement; nous ne pouvons que conseiller le calme aux populations. Avec le calme et la résolution, l'ordre sera sauvé; la République n'est mise en péril que par les anarchistes.

A. THIERS.

*Préfet d'Angers à Sous-Préfet.*

Je vous communique la dépêche suivante que je reçois de Versailles :

*Chef du pouvoir exécutif au Préfet d'Angers.*

Il ne s'agit pas de Paris seulement, mais du maintien de l'ordre dans toute la France et d'empêcher les pillards et les assaillants de s'emparer du pouvoir.

Organisez vos bataillons suivant vos circonscriptions locales. L'État paiera la solde et la subsistance. Prenez donc l'inscription des volontaires qui doivent être avant tout décidés à maintenir l'ordre dans le pays, s'il le faut, et là où l'Assemblée et le Gouvernement les convoqueront.

Inspirez-vous des débats de l'Assemblée sur la formation de bataillons de volontaires (séance du 25 mars). Communiquez le plus possible avec vos maires et vos administrés. Faites-leur sentir qu'à tout prix le département doit manifester son amour de l'ordre en fournissant de nombreux volontaires.

*Le préfet par intérim.*

» MERLET. »

## Chronique Politique.

M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères, a donné lecture à l'Assemblée nationale de la dépêche suivante :

Rouen, le 21 mars, midi 20 minutes.

*Le général de Fabrice à Son Excellence M. Jules Favre.*

J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que, en présence des événements qui viennent de se passer à Paris et qui n'assurent presque plus l'exécution des conventions dans la suite, le commandant supérieur de l'armée devant Paris interdit l'approche de nos lignes devant les forts occupés par nous, réclame le rétablissement dans les vingt-quatre heures des télégraphes détruits à Pantin. Nous serions obligés d'agir militairement et de traiter en ennemie la ville de Paris, si Paris use encore de procédés en contradiction avec les pourparlers engagés et les préliminaires de paix,

ce qui entraînerait l'ouverture du feu des forts occupés par nous.

FABRICE.

M. Jules Favre a immédiatement répondu :

« Je reçois seulement à l'instant le télégramme que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser. Le mouvement insurrectionnel qui a triomphé à Paris n'a été qu'une surprise devant laquelle le Gouvernement ne s'est momentanément retiré que pour éviter la guerre civile. Il est l'œuvre d'une poignée de factieux; mais il est désavoué par la majorité de la population; désavoué par les maires, qui y résistent courageusement. Les départements sont unanimes à le condamner et à promettre leur concours à l'Assemblée.

» Votre Excellence ne voudra pas, en présence de ces faits et de notre déclaration formelle, infliger à la ville de Paris le traitement dont elle la menace; car ce serait faire expier par des innocents le crime de quelques hommes pervers.

» Le gouvernement avisera les maires de la dépêche de Votre Excellence, et, grâce au bon sens de la grande majorité de la population de Paris, grâce à la ferme attitude de l'Assemblée, au concours des départements, la cause du droit prévaudra, et sous peu de jours il nous sera possible de donner une entière garantie à Votre Excellence. »

## PROCLAMATION DE L'AMIRAL SAISET.

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

« Chers concitoyens,

» Je m'empresse de porter à votre connaissance que, d'accord avec les députés de la Seine et les maires élus de Paris, nous avons obtenu du Gouvernement de l'Assemblée nationale :

« 1<sup>o</sup> La reconnaissance complète de vos franchises municipales ;

» 2<sup>o</sup> L'élection de tous les officiers de la garde nationale, y compris le général en chef ;

» 3<sup>o</sup> Des modifications à la loi des échéances ;

» 4<sup>o</sup> Un projet de loi sur les loyers, favorable aux locataires, jusque et y compris les loyers de 1,200 francs.

» En attendant que vous confirmiez ma nomination ou que vous m'ayez remplacé, je resterai à mon poste d'honneur pour veiller à l'exécution des lois de conciliation que nous avons réussi à obtenir, et contribuer à l'affermissement de la République!

» Paris, 25 mars 1871.

» *Le vice-amiral,*

*commandant en chef provisoire,*

» SAISET. »

Nous lisons dans l'*Electeur libre* :

Le Comité central s'empresse d'imiter et de dépasser, en ce qui concerne la Presse, les procédés de la tyrannie de décembre. MM. de Persigny et consorts avaient montré à quel point ils étaient ingénieux, quand la presse fut soumise par eux au régime des avertissements.

MM. Assy et consorts, plagiaires brutaux de MM. Persigny et consorts, viennent aussi d'édicter leur avertissement.

Les avertissements de MM. de Persigny et consorts témoignaient d'un esprit inventif. Ils offraient un *crescendo* artistique. Premier... se-

cond... troisième avertissement... puis le grand mot : Suppression !

L'avertissement de MM. Assy et consorts est une suppression mal amenée... sans transition habile. Il frappe et assomme du premier coup. C'est l'enfance de l'art.

Les avertissements de MM. de Persigny et consorts s'adressaient à chaque journal en particulier et le soignaient comme un médecin soigne son malade.... individuellement.

L'avertissement de MM. Assy et consorts procède, comme à l'époque de la Terreur, par *four-nées*. Il condamne éventuellement à mort vingt-huit journaux *en bloc*. Il se garde bien d'oublier (nous lui en sommes fort reconnaissants) l'*Electeur libre*.

Depuis hier soir, les proclamations de ce comité pleuvent dru comme grêle. Dans toutes, le mot de « répression sévère, » menaçant comme une hache, figure avec honneur.

Ce matin encore, ces messieurs, que nous soupçonnons fort de n'être que la déraison au pouvoir, après nous avoir dit d'un ton patelin : « Nous ne pouvons attenter à la liberté de la Presse », se hâtent d'ajouter : « Que les écrivains de mauvaise foi seront immédiatement déferés au Comité central de la garde nationale. » Ils protestent contre les calomnies des journalistes, et ne nous disent pas comment on pourrait les calomnier.

Jamais la tyrannie des Césars, si bien dépeinte par les Tacite et les Juvénal, ne fut plus menaçante que celle de nos trente et quelques tyrans.

La Presse déclare dans son numéro d'hier soir qu'en présence de l'avertissement aux journaux publié par le *Journal officiel* du comité central, elle suspend provisoirement sa publication, et la reprendra lorsqu'une entière liberté d'appréciation nous sera rendue.

La Patrie déclare qu'en raison des événements qui sont venus compliquer d'une façon encore plus grave les circonstances dans lesquelles se trouve la capitale, elle croit devoir suspendre toute discussion des actes du *Comité central de la garde nationale*.

## JOURNÉE DE VENDREDI A PARIS.

L'Hôtel-de-Ville est encore, si c'est possible, plus formidablement gardé que de coutume.

Les pièces de canon sont alignées maintenant devant la façade, et toutes les barricades sont armées de pièces de 7.

À la vue d'une troupe en armes, des patrouilles s'avancent à cent mètres pour reconnaître les nouveaux venus, et ce n'est que sur un mot d'ordre qu'ils peuvent passer.

Le *Rappel*, le *Cri du Peuple*, la *Nouvelle République* sont les seuls journaux criés aux alentours.

Les bataillons de Belleville et de Montmartre se rendent là d'heure en heure comme en pèlerinage, musique en tête, le drapeau blanc et rouge du Comité flottant au milieu d'eux. Dès qu'ils apparaissent, les tambours battent aux champs et les clairons sonnent.

Dans l'après-midi, nous voyons se promener de long en large sur la place, aux milieu des faisceaux, un immense garibaldien, la tête ombragée

de longues plumes; les gardes nationaux l'acclament.

Nous demandons à quelques-uns d'entre eux quel est ce personnage.

— C'est Menotti Garibaldi, nous répondent-ils. En effet, le fils du représentant démissionnaire s'est rendu hier à l'Hôtel-de-Ville, où il a assisté à une délibération du Comité.

La mairie du 2<sup>e</sup>.

Les abords de la Bourse et de la mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement sont toujours fortement occupés par les bataillons du quartier, le 8<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et le 228<sup>e</sup>.

Les personnes qui justifient d'un motif sérieux de circuler dans le quartier sont seules admises à franchir les cordons de sentinelles.

Vers cinq heures, une panique générale s'empare des habitants de l'arrondissement. Les boutiques se ferment et les passants fuient dans toutes les directions.

Voici ce qui s'était passé :

Deux fourgons d'artillerie, chargés de fusils, escortés par des dissidents s'étaient aventurés dans la rue de Valois.

Ils se trouvent tout-à-coup entourés par les gardes amis de l'ordre du 2<sup>e</sup> arrondissement. Après quelques pourparlers, ils se rendent, et les fourgons sont conduits à la mairie.

Quelques coups de feu ont été tirés; cinquante hommes désarmés, vingt-deux faits prisonniers et trois blessés.

Les mairies du I<sup>er</sup>, du IX<sup>e</sup> et du XII<sup>e</sup> arrondissement.

La résistance n'est pas toute centralisée sur la place de la Bourse.

Des bataillons fidèles occupent également les quartiers compris entre le boulevard, le marché Saint-Honoré, le Palais-Royal et la rue Montmartre.

Des gardes de l'ordre occupent toujours le Grand-Hôtel et la gare Saint-Lazare.

À ce propos, on nous raconte ceci :

Pendant la nuit dernière, les détachements occupant la gare Saint-Lazare ont arrêté quarante individus à mauvaise mine, et les ont retenus prisonniers.

Dès le matin on les envoyait à Versailles, dans un des premiers trains, escortés par 25 gardes nationaux.

Arrivé à Asnières, le train s'arrête.

Plusieurs individus, embusqués près de là, s'emparent du chauffeur et du mécanicien, mettent en liberté les quarante individus arrêtés et retiennent prisonniers les hommes qui les escortaient.

Dans la soirée, ces derniers n'étaient pas encore rentrés dans leurs domiciles.

Le bruit court que Lullier est arrêté comme ami de Georges Guérault.

M. Bonjean, président de la cour de cassation, arrêté hier dans la soirée à son domicile, comme agent bonapartiste, est conduit à la Conciergerie.

Le général Changarnier, retenu à Bordeaux par une bronchite aiguë, va beaucoup mieux.

Les princes d'Orléans ne sont plus à Biarritz; ils occupent le château du comte de B..., dans la Charente-Inférieure.



Le Mont-Valérien n'est nullement au pouvoir des insurgés, comme on l'avait annoncé : mais en revanche le fort de Vincennes leur a été livré par la 8<sup>e</sup> compagnie des ouvriers d'administration.

On signale l'arrivée de renforts prussiens dans le fort de Romainville. Les embrasures viennent d'être armées de deux nouvelles pièces système Krupp.

En prévision des événements, des détachements de la garde nationale du 19<sup>e</sup> arrondissement continuent d'occuper les bastions qui s'étendent de Romainville à Pantin.

Une distribution de vivres pour deux jours leur a été faite.

Le 52<sup>e</sup> bataillon, de Montmartre, commandé hier pour prendre du service, a refusé d'obéir aux ordres du comité.

Le corps des mitrailleuses, qui s'est si bien conduit pendant le siège, s'est rallié hier, dans l'après-midi, au parti de l'ordre, et est caserné au Grand-Hôtel.

Les boulangers du huitième arrondissement, dont les boutiques sont aujourd'hui peu garnies, ont déclaré à leurs clients qu'un certain nombre de voitures chargées de farine leur ont été prises pour contribuer à la construction de barricades.

Voici quelques détails sur les faits qui ont suivi l'assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas.

Tout le monde sait que, de samedi à dimanche soir, chacun des deux corps, effroyablement mutilé, a été exposé à Montmartre, rue des Roitiers.

En guise de lit de repos, on avait disposé à la hâte deux persiennes arrachées au mur. — Un drap, emprunté à une ménagère des environs, a servi de linceul aux victimes. Pendant une journée entière les curieux ont pu se porter à la maison où étaient exposés leurs restes. Chacun des généraux avait la tête découverte, mais tellement défigurée par des mutilations répétées, qu'il était presque impossible de les reconnaître.

Lundi, dans l'après-midi, des médecins ayant déclaré que la décomposition était sur le point de présenter des dangers, on s'est arrêté à la résolution de procéder à une inhumation provisoire. Sur la butte Montmartre même, à très-peu de distance de la maison curiale, il existe un petit cimetière, depuis trente ans hors de service. C'est dans ce champ de repos que les corps ont été ensevelis par les soins d'un vieux fossoyeur. Aucune cérémonie religieuse.

Le Comité central a déclaré que, tant que la chose serait possible, il s'opposerait à ce que des funérailles eussent lieu.

Le général de Cathelineau adresse à tous les hommes qui ont servi sous ses ordres l'appel suivant :

Mes enfants,

Autorisé par le chef du pouvoir exécutif, je vous rappelle.

Nous avons combattu contre l'étranger, nous ne nous sommes séparés qu'après la paix, et je ne comptais pas vous rappeler aussi vite. — Des Français égarés, que dis-je, des Français ! des hommes qui ne sont de notre pays ni par le cœur ni par le patriotisme, se sont oubliés au point d'assassiner des généraux, et de tirer sur des hommes sans armes. Ce sont des lâches ; ils vont attirer sur nous une seconde invasion prussienne, si vous ne vous hâtez de venir m'entourer de nouveau, afin qu'ensemble nous prouvions une fois de plus que, fidèles à notre patrie, nous respectons ses lois et ses droits, et que nous sommes prêts à la défendre et à faire respecter les hommes que la confiance publique a choisis pour gouverner la France.

Encore une fois, prouvons à notre patrie que nous sommes de vrais Français. Sachons pour notre pays tout sacrifier et mourir, s'il le faut, aux cris mille fois répétés : Dieu et la France. Ce fut le cri d'adieu que ce soit celui du ralliement.

Le rendez-vous est à Rambouillet.

Si vos frères, vos parents, vos amis vous suivent, vos rangs peuvent s'élargir, il y a place pour tous.

CATHELINEAU.

Nous lisons dans la *Vérité* :

Plusieurs journaux ont annoncé l'arrivée du

général de Charette à Versailles. Le fait est inexact. La *Vérité*, la voici : M. Thiers a écrit, il y a deux jours, au commandant des zouaves qui ont si glorieusement soutenu pendant la guerre les débris de notre honneur, une lettre où il suppliait M. de Charette de mettre son régiment au service de la défense de l'Assemblée nationale. M. de Charette chargea le vieux marquis de Coislin, engagé volontairement, malgré ses 60 ans, de porter à Versailles sa réponse à la lettre de M. Thiers. Dans cette lettre, M. de Charette exposait au chef du pouvoir exécutif que son régiment n'est pas en ce moment organisé de manière à reprendre la campagne. L'Assemblée ne saurait donc compter, quant à présent, sur le concours de cette glorieuse milice.

On écrit de Strasbourg :

« Depuis quelques jours, les soldats de la landwehr prussienne traversent notre ville en assez grand nombre pour rentrer en Allemagne. Ils paraissent être initiés au projet de leur gouvernement, et affirment avec une grande assurance, et nullement sous une forme dubitative, qu'ils seront de nouveau réunis l'année prochaine, si ce n'est cette année encore, pour prendre la Hollande. »

« C'est ainsi que l'annexion de l'Alsace aussi était chose décidée longtemps avant la guerre. »

#### NOUVELLES DE ROME.

Il est mystérieusement question, dit la *Esperanza* de Madrid, dans les cercles diplomatiques, d'une nouvelle qui, si elle est vraie, aurait une immense importance. D'après ce que nous en savons, nous croyons que cette nouvelle a trait à une note que l'on attend sous peu de jours au ministère d'Etat, provenant collectivement des cabinets d'Autriche et d'Angleterre. Il paraîtrait que ces deux puissances ne sont mises d'accord pour empêcher que le Saint-Père ne soit obligé de sortir de Rome.

Pour les articles non signés : P. GODET.

#### Faits Divers.

Le général Le Flô, ministre de la guerre, avait donné sa démission, puis l'a retirée ; éventuellement on lui donne pour successeur le général Courtot de Cisse, qui a joué un rôle important dans la campagne de Metz, et qui est universellement apprécié dans l'armée pour sa droiture, son énergie, son patriotisme et ses capacités militaires.

On annonce que le général Ladmirault, qui était prisonnier en Prusse et qui vient de rentrer, serait nommé commandant en chef de l'armée de Paris, en remplacement du général Vinoy.

L'École polytechnique a été licenciée après avoir été envahie par la garde nationale affiliée à la fédération.

— On lit dans l'*Indépendance belge* :

« Il n'est guère probable que les négociations pour la paix définitive puissent s'ouvrir à Bruxelles aujourd'hui, comme on l'avait annoncé. M. le baron Harry d'Arnim, qui est chargé, conjointement avec M. de Balan, ministre d'Allemagne à Bruxelles, de représenter l'Allemagne à la conférence, n'est attendu que dans la soirée. »

— M. Delescluze vient d'adresser au rédacteur de l'*Avenir national* une lettre par laquelle il se sépare des autres députés de Paris pour tendre la main à l'émeute. Il le fait d'ailleurs avec embarras et sans netteté et de façon à se compromettre le moins possible.

— Les colonels Langlois, Schœlcher et l'amiral Saisset ont été condamnés à mort par contumace par les membres du Comité central.

— Les ouvriers, voyant chômer toutes les usines et cesser le travail, commencent à comprendre où on les mène. Qu'ils réfléchissent, et qu'ils ne perdent pas de temps !

— On sent s'agglomérer à Paris et en France les éléments d'une immense colère nationale, qui éclatera bientôt avec une force irrésistible. Ce jour-là, les membres du Comité viendront peut-être nous demander, à nous libéraux, de les protéger !

— Nous apprenons que l'*Internationale* a protesté contre les décisions du Comité. C'est un peu tard.

— Nous garantissons, dit le *Français*, l'exactitude du fait suivant :

Jeudi, rue de l'Abbaye, dans le sixième arrondissement, un individu qui feignait de lire une affiche était abordé successivement par plusieurs individus assez mal vêtus auxquels il remettait une pièce de 5 francs.

D'autres faits du même genre ont été également constatés dans le même quartier.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

Par arrêté du président du conseil, chef du pouvoir exécutif de la République française, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, M. Léon Leguay, membre du conseil général de l'Orne, a été nommé préfet du département de Maine-et-Loire, en remplacement de M. Engelhard.

Vendredi soir, MM. les officiers des deux bataillons de la garde nationale de Saumur ont été réunis à l'Hôtel-de-Ville pour recevoir communication de l'appel que faisait le gouvernement régulier de Versailles.

En présence des opinions diverses émises par différents membres de cette assemblée, il a paru inutile de réunir les bataillons. Un registre d'énrollements est déposé à la Mairie.

#### HABITANTS DE MAINE-ET-LOIRE.

Que tous les bons citoyens s'unissent et répondent à cet appel !

Des registres sont ouverts dans toutes les mairies du département, pour l'inscription des volontaires.

Que rien n'arrête votre élan !

L'Anjou voudra se montrer digne de son passé, en donnant à la patrie cette nouvelle preuve de son dévouement.

Angers, le 24 mars 1871.

Le préfet par intérim,  
J. MERLET.

Angers, le 25 mars 1871.

Monsieur le directeur,

Dans l'intérêt général, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien publier au plus tôt l'ordre suivant :

#### Ordre de la Subdivision.

Le général commandant la subdivision territoriale de Maine-et-Loire :

Vu la circulaire ministérielle en date du 24 février 1871 ;

Attendu que, bien que le licenciement des corps auxquels ils ont appartenu soit aujourd'hui un fait accompli, des officiers commissionnés pour la guerre seulement continuent à faire parade d'une tenue et à exhiber des insignes auxquels ils n'ont plus droit,

Décide :

A partir de la publication du présent ordre, la gendarmerie arrêtera et conduira devant le général toute personne revêtue d'insignes autres que ceux adoptés dans l'armée régulière dont le port ne saurait être justifié.

La gendarmerie est tout spécialement chargée du présent ordre.

Agrérez, etc.

Le général de brigade,

J. DU COULOMBIER.

On lit dans l'*Union de l'Ouest* :

Nous avons entre les mains un placard, portant en grandes lettres ces mots séditieux :

#### A BAS LA CHAMBRE.

Ce papier, enduit par derrière d'une colle à la gomme, de façon à être apposé rapidement, a été trouvé, hier soir, vers neuf heures, dans la rue des Lices, vis-à-vis le petit Mail de la Préfecture. L'afficheur nocturne l'avait, sans doute, mal appliqué sur le mur. On a également relevé, au même endroit, un autre papier du même genre avec ces mots : *Vive Paris !* Nous n'avons pas ce dernier qui, par lui-même, ne signifie rien.

Quant à celui que nous possédons, il témoigne d'un travail assez soutenu. Les lettres sont imprimées au moyen de caractères à jour et avec de l'encre ordinaire. Il est fâcheux que le ténébreux artiste n'opère pas en plein jour ; quand on a de

si beaux avis à donner, on ne devrait pas se

cher.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

#### Dernières Nouvelles.

##### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Versailles, 25 mars, 4 h. 15 soir.

Guerre aux préfets, sous-préfets et généraux.

L'Assemblée nationale décide qu'il sera organisé par département un bataillon de volontaires pouvant être mobilisés immédiatement sur l'ordre du gouvernement.

Ce bataillon, composé d'hommes de bonne tenue, anciens militaires ou gardes nationaux sans limite d'âge, aura 6 à 8 compagnies de 150 à 170 hommes. Les officiers seront nommés par le ministre de la guerre sur la présentation concertée des généraux et des préfets. Ils recevront solde des officiers d'infanterie. Les gardes recevront 1 f. 50 par jour.

Occupez-vous immédiatement de préparer l'organisation, vous allez recevoir des instructions.

Versailles, 26 mars, 12 h. 10 soir.

Chef du pouvoir exécutif à préfets et sous-préfets.

Rien de nouveau dans la situation.

Lyon est tout-à-fait rentré dans l'ordre, grâce à l'énergie du général et du préfet, et grâce au concours que la garde nationale leur a prêtés.

A Marseille, les étrangers appuyant les anarchistes ont occasionné une émotion passagère que des forces envoyées sur les lieux auront bientôt réprimée.

Toulouse essaye d'imiter ce triste exemple mais sans force véritable. Sauf ces tentatives insignifiantes, la France résolue et indignée se serre autour du Gouvernement et de l'Assemblée nationale pour réprimer l'anarchie. Cette anarchie essaie toujours de dominer Paris. Un accord, auquel le Gouvernement est resté étranger, s'est établi entre la prétendue commune et les maires pour en appeler aux élections. Elles se feront aujourd'hui probablement sans liberté et dès lors sans autorité morale. Que le pays ne s'en préoccupe point et ait confiance. L'ordre sera rétabli Paris comme ailleurs.

A THIERS.

Paris est calme, une grande incertitude règne dans les esprits.

Les élections se font sans incident jusqu'au moment du tirage des journaux.

D'après une lettre de M. Clément, aide-de-camp de l'amiral Saisset, l'amiral serait parti pour Versailles, où il va donner sa démission de commandant en chef, les maires de Paris l'y ayant invité.

L'amiral aurait assisté dans la soirée à un conseil où étaient réunis les ministres et les membres de la commission nommée par la Chambre. Des graves résolutions auraient, assure-t-on, été prises.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

#### Marché de Saumur du 25 mars.

Froment (l'h.) 77 k. 29 07	Graine trèfle 50	—
2 <sup>e</sup> qualité. . . 74 27 94	— luzerne 50	—
Seigle . . . 74 21	Foin (h. bar.) 750	200 —
Orge . . . 64 21	Luzerne —	780 195 —
Avoine h. bar. 45 18	Paille —	780 105 —
Fèves . . . 75 —	Amandes . . . 50	—
Pois blancs. . 80 52	— cassées 50	—
— rouges. . . 80 52	Cire jaune. . . 50	—
Graine de lin. 70 —	Chanvre tillé	—
Colza . . . 65 —	(52 k. 500) — à	—
Chenevis. . . 50 —	Chanvre broyé	—
Huile de noix 50 k. —	Blanc . . . . .	— à —
— chenevis 50 —	Demi-couleur . .	— à —
— de lin. . . 50 —	Brun. . . . .	— à —

#### COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1870.	1 <sup>re</sup> qualité	115 à 160
Id.	2 <sup>e</sup> id.	90 à 100
Ordin., envir. de Saumur 1870.	1 <sup>re</sup> id.	70 à 85
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Saint-Léger et environs 1878.	1 <sup>re</sup> id.	65 à 70
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1870.	1 <sup>re</sup> id.	60 à 70
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
La Vienne, 1870. . . . .		35 à 40

ROUGES (2 hect. 30).

Souzay et environs 1870. . . . .		120 à 150
Champigny, 1870. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité	140 à 200
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Varrains, 1870. . . . .		» à »
Varrains, 1870. . . . .		80 à 100
Bourgueil, 1870. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité	100 à 130
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Restigné 1870. . . . .		75 à 90
Chinon, 1870. . . . .	1 <sup>re</sup> id.	75 à 90
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »

Saumur, imprimerie de P. GODET.